



Règlement de Consultation R.C.

*Marché à bons de commandes passé en procédure adaptée
selon les articles 28, 30 et 77 du Code des Marchés Publics*

FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LA CHARMILLE A CASTELNAU-DE-MEDOC

MARCHE N° PA-2015.10.21

*Pouvoir adjudicateur
Monsieur le MAIRE*

MAIRIE DE CASTELNAU-DE-MEDOC
20 RUE DU CHATEAU
33480 CASTELNAU-DE-MEDOC
05.56.56.21.50
contact@mairie-castelnau-medoc.fr

*Comptable public assignataire des paiements
Monsieur le Trésorier de CASTELNAU-DE-MEDOC*

**DATE DE REMISE DES OFFRES
13 novembre 2015 à 12 heures**

Le présent document comprend les pages numérotées de 1 à 11

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



SOMMAIRE

1. – ACHETEUR PUBLIC	3
2. – OBJET DU MARCHÉ	3
2.1 <i>Objet du marché</i>	3
2.2 <i>Forme du marché</i>	3
2.3 <i>Durée du marché</i>	3
2.4 <i>Enveloppe prévisionnelle du marché</i>	3
2.5 <i>Lieu de livraison</i>	4
3. – ORGANISATION DE LA CONSULTATION	4
3.1 <i>Modification ou compléments à apporter au Cahier des charges</i>	
<i>Modification de détail du dossier de consultation</i>	4
3.2 <i>Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre</i>	4
3.3 <i>Mode de règlement du marché</i>	4
4. – CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	5
4.1 <i>Retrait du dossier de consultation</i>	5
4.2 <i>Connaissance du dossier</i>	5
4.3 <i>Etablissement de l'offre</i>	5
5. – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	6
<i>Négociation</i>	8
<i>Rencontre avec les candidats</i>	8
6. – MODALITES DE RECEPTION DES OFFRES	8
6.1 <i>Date limite de réception des offres</i>	8
6.2 <i>Remise des offres sur support papier</i>	8
6.3 <i>Remise des offres sur support électronique</i>	10
6.3.1. <i>Modalités de transmission électronique</i>	10
6.3.2. <i>Conditions de présentation des plis électroniques</i>	10
6.3.3. <i>Format des fichiers</i>	10
6.3.4. <i>Certificat de signature</i>	10
6.3.5. <i>Traitement des documents contenant un virus informatique</i>	11
7. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11



REGLEMENT DE CONSULTATION

1. ACHETEUR PUBLIC

Dénomination : Monsieur le Maire/ Commune de CASTELNAU-DE-MEDOC

Adresse : 20 Rue du château - 33480 CASTELNAU-DE-MEDOC

Téléphone : 05.56.58.21.50

Fax : 05.56.58.18.10

Mail : contact@mairie-castelnau-medoc.fr

2. OBJET DU MARCHE

2.1 OBJET DU MARCHE

Le marché porte sur la fourniture et la livraison des repas en liaison froide, pour la cantine de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC, en vue de leur consommation sans délai en période scolaire au restaurant scolaire.

Une année scolaire s'entend du 1^{er} septembre d'une année N au 31 août d'une année N+1.

Le marché n'est pas alloti.

2.2 FORME DU MARCHE

La procédure retenue est le marché à procédure adaptée conformément aux articles 28 et 30 et 77 du Code des Marchés Publics.

Un candidat unique sera retenu sur ce marché.

2.3 DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période allant du 1^{er} décembre 2015 au 31 juillet 2015 puis renouvelable 3 fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 juillet 2019, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 1 mois, signifié par lettre recommandée avec accusé réception.

2.4 ENVELOPPE PREVISIONNELLE DU MARCHE

Montant maximum annuel du marché : 70 000 €

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



2.5 LIEU DE LIVRAISON

Restaurant scolaire de l'école maternelle.

3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

3.1 MODIFICATION OU COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CHARGES MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Aucune modification et aucun complément du Cahier des charges ne sont admis.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des candidats. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

3.2 DELAI MINIMUM PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE MAINTENIR SON OFFRE

Le délai est fixé à **90 jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Le marché est à prix unitaires et forfaitaires.

Les prix sont fermes et révisables.

3.3 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

La facturation s'effectue à terme échu, mensuellement par rapport au nombre de repas fournis.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. La collectivité procèdera au virement des sommes dues par mandat administratif au compte du titulaire indiqué dans l'Acte d'Engagement.

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



4. CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

4.1 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré, soit :

- ✓ par mail à l'adresse mrapeau@mairie-castelnau-medoc.fr
- ✓ par le biais d'Internet, à l'adresse <http://marchespublics-aquitaine.org> où le DCE sera disponible
- ✓ sur le site de la commune, à l'adresse <http://www.mairie-castelnau-medoc.fr>

4.2 CONNAISSANCE DU DOSSIER

Le candidat devra, avant la remise de son offre, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier et apprécié les conditions d'exécution de celui-ci.

4.3 ETABLISSEMENT DE L'OFFRE

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- lettre de candidature conforme au modèle CD1 ou document équivalent,
- déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé et l'état annuel des certificats reçus,
- l'agrément sanitaire du lieu de production des repas destinés à l'exécution du présent marché délivré par la Direction des Services Vétérinaires,
- l'attestation de jouissance pour l'entreprise du lieu de production au moins jusqu'à l'achèvement du présent contrat, soit à la conclusion du marché et à la veille du jour de la rentrée concernant les années suivantes,
- une déclaration sur l'honneur conforme au modèle DC2 ou document équivalent, dûment datée et signée par le candidat, attestant :
 - que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail
 - que le candidat n'a pas fait l'objet d'une déclaration de concourir à un marché public (article 44 du Code des Marchés Publics, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale)
 - que le candidat a satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales
 - que le travail sera réalisé avec des salariés régulièrement employés au regard des articles L 143-3, L 143-5, L 341-6-4 et L 620-3 du Code du Travail
 - que le candidat satisfait à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue à l'article L 323-1 du Code du Travail

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



Entre Terre et Mer

- l'attestation d'assurance en responsabilité civile.

Ces pièces peuvent être produites ultérieurement par le candidat retenu avant la signature du marché.

- l'Acte d'Engagement (DC3 et ses annexes éventuelles),
- le Bordereau de Prix Unitaire (B.P.U.) paraphé, daté et signé par le titulaire,
- le Cahier des Charges daté, paraphé, signé et accepté sans modification,
- le Règlement de Consultation daté, paraphé, signé et accepté sans modification,
- la proposition chiffrée et détaillée des prestations proposées par le candidat,
- les documents explicatifs, références pour des prestations similaires sur les 3 dernières années et présentation de l'entreprise,
- une attestation d'assurance couvrant les risques liés à l'activité exercée,
- le mémoire justificatif comprenant une note sur les moyens techniques et humains ainsi que l'organisation opérationnelle que le candidat compte mettre en œuvre pour la réalisation du présent marché (méthodologie applicable pour la conception des menus, les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité alimentaire, le système « qualité », le cahier de grammage, les formules de repas, ...

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

5. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants. Chaque critère sera noté sur 5 affecté d'un coefficient de pondération.

1^{er} critère : la sécurité alimentaire (30 %)

Le candidat remettra un mémoire technique détaillant les points suivants :

- les règles d'hygiène applicables au personnel ainsi que les mesures de nettoyage de désinfection des équipements
- les modalités de réception (organisation et contrôle) et de conservation des marchandises
- les modalités de confection, conservation à préciser ainsi que les modes de contrôle des températures
- la liste des fournisseurs et les critères de sélection de ceux-ci (ainsi que les mesures prises pour vérifier la constante adéquation de ces fournisseurs aux critères avancés)
- l'organisation des contrôles bactériologiques

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



- la traçabilité des produits : le candidat remettra une note technique sur les moyens mis en œuvre pour garantir la provenance des produits et leur traçabilité
- la qualification du personnel du titulaire
- les mesures envisagées et les moyens mis en œuvre en cas d'intoxication alimentaire.

Modalités de notation :

- N : 5 Excellente, pour mémoire détaillé et adapté,
- N : 4 Très bonne, mémoire conforme,
- N : 3 Bonne, mémoire conforme,
- N : 2 Passable, mémoire adapté mais insuffisant,
- N : 1 Médiocre, mémoire insuffisant et/ou inadapté,
- N : 0 Pas de mémoire fourni.

2^{ème} critère : la qualité des repas (30 %)

Le candidat remettra un mémoire technique, la liste de la provenance des principales fournitures ainsi qu'une proposition de menus d'un trimestre.

L'ensemble devra démontrer la pertinence de la proposition en ce qui concerne les points indiqués ci-après :

- ✓ qualité nutritionnelle (dont leur variété) et gustative des repas proposés : Note sur 3.5
- ✓ propositions d'aliments bio : Note sur 1.5

Modalités de notation :

- N : 5 Excellente, pour mémoire détaillé et adapté,
- N : 4 Très bonne, mémoire conforme,
- N : 3 Bonne, mémoire conforme,
- N : 2 Passable, mémoire adapté mais insuffisant,
- N : 1 Médiocre, mémoire insuffisant et/ou inadapté,
- N : 0 Pas de mémoire fourni.

3^{ème} critère : prise en compte du développement durable (10 %)

- l'émission de gaz à effet de serre, concernant la production, le transport et la transformation des denrées
- la part des produits issus de l'agriculture biologique
- l'utilisation dans la production des denrées, des produits phytosanitaires
- l'absence d'O.G.M. dans la chaîne de production
- la gestion des déchets et en particulier la réduction des emballages.

Modalités de notation des performances environnementales notées sur 5.

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



4^{ème} critère : le coût du repas (30 %)

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics ainsi que les certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques.

Modalités de notation : **note maximale 5 au prix le plus bas.**

Des précisions pourront être demandées aux candidats soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse (Cf. article 55 du Code des Marchés Publics).

Négociation :

Conformément à la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'**entamer des négociations** avec les candidats dont les offres sont recevables et conformes.

La négociation peut porter sur tout point jugé utile par le pouvoir adjudicateur pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les principaux points de négociation abordés porteront aussi bien sur les aspects financiers (prix, délais de paiement), techniques (qualité des prestations) ou les problèmes d'exécution (délais, garanties, responsabilités).

Rencontre avec les candidats :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recevoir les candidats aux fins d'informations complémentaires si nécessaire, au préalable à l'attribution du marché.

6. MODALITES DE RECEPTION DES OFFRES

6.1 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est indiquée sur la page de garde du présent document.

6.2 REMISE DES OFFRES SUR SUPPORT PAPIER

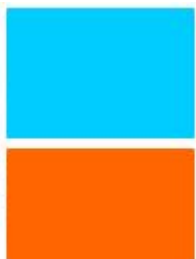
Les propositions doivent être adressées par tout moyen permettant de déterminer de manière précise les date et heure de réception et de garantir leur confidentialité, à l'adresse suivante :

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



Entre Terre et Mer

Monsieur le Maire
Commune de CASTELNAU-DE-MEDOC
20, rue du château
33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC

Les candidats adresseront leur offre sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**Offre pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire
de l'école maternelle La Charmille à CASTELNAU-DE-MEDOC**

NE PAS OUVRIR

« Nom et cachet du candidat »

Les offres peuvent être remises sous pli cacheté contre récépissé à l'accueil de la mairie avant les date et heure limites indiquées à la page de garde du présent règlement.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

du lundi au vendredi : 8h45 – 12h30 ; 13h45-17h et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

En outre, elles peuvent être transmises par lettre recommandée avec avis de réception avant les date et heures limites indiquées sur la page de garde du présent règlement et adressées à :

MAIRIE DE CASTELNAU-DE-MEDOC
20 RUE DU CHATEAU
33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC

Les propositions transmises en retard seront retournées à leur expéditeur sans avoir été ouvertes.

Pour ce qui est des dépôts hors délai, ceux-ci ne seront pas acceptés par les services réceptionnaires.

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



6.3 REMISE DES OFFRES SUR SUPPORT ELECTRONIQUE

6.3.1. Modalités de transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des documents par voie électronique, sur le profil d'acheteur de la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC, à l'adresse suivante : www.marchespublics-aquitaine.org. Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, les candidats qui présentent leurs documents par voie électronique peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique (CD-Rom, DVD-ROM, clé USB, ou tout autre support matériel), une copie de sauvegarde de ces documents.

Ces plis doivent parvenir à destination avant les date et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.3.2. Conditions de présentation des plis électroniques

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Ainsi, dans l'hypothèse d'un envoi par envoi électronique, les dossiers respectivement de candidature et d'offre sont présentés dans des fichiers distincts.

Le dépôt de la candidature et de l'offre transmis par voie électronique fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

6.3.3. Format des fichiers

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans les formats largement disponibles, tels que ceux utilisés dans les documents de la consultation.

Ces fichiers seront nommés *candidat_nomfichier.ext* où :

- *candidat* correspond au nom du candidat ;
- *nomfichier* correspond au nom du document (ex : DC4, DC5, Mémoire_technique, ...),
- *ext* correspond à l'une des extensions des formats acceptés par la plate-forme.

6.3.4. Certificat de signature

Les candidatures et les actes d'engagement, transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Ces certificats s'acquièrent auprès d'une autorité de certification. Les certificats utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencés sur une liste établie par le Ministre chargé de la Réforme de l'État : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation



La signature électronique doit être détenue par une personne habilitée à engager la société qui est :

- soit le représentant légal du candidat ;
- soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Ce certificat de signature accompagnera les offres transmises.
Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

6.3.5. Traitement des documents contenant un virus informatique

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité, permettant de conserver la trace de la malveillance, et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé, dans les conditions fixées à l'article 80 du Code des Marchés Publics.

Toutefois, pour un document électronique relatif à une candidature qui n'a pas fait l'objet d'une réparation ou dont la réparation a échoué, il pourra être décidé de faire application du I de l'article 52 du Code des Marchés Publics et demander à l'opérateur économique de procéder à un nouvel envoi du document. Pour procéder à ce nouvel envoi, le délai accordé à l'opérateur économique ne pourra excéder dix jours.

Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique concernant le présent cahier des charges peuvent s'adresser à :

Madame Monique RAPEAU

Tél. : 05 56 69 69 71

Courriel : mrapeau@mairie-castelnau-medoc.fr

Lu et accepté

A _____ , le _____

Le prestataire

Commune de Castelnau de Médoc

20 rue du Château, 33480 Castelnau de Médoc

Tel. 05 56 58 21 50 | Fax. 05 56 58 18 10 | contact@mairie-castelnau-medoc.fr | www.mairie-castelnau-medoc.fr

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire de l'école maternelle « La Charmille » à CASTELNAU-DE-MEDOC
Règlement de Consultation